



maison de quartier de chêne-bourg

BULLETIN D'INSCRIPTION

Centre aéré de février non ski
du lundi 23 au vendredi 27 février 2026
pour les enfants de 2P à 8P

Du 5 au 11 janvier 2026, inscription uniquement réservée
aux habitants des Trois Chêne. Les inscriptions pour les travailleurs des Trois Chêne seront ouvertes
dès le 19 janvier 2026.

| | |
|---|--|
| A remplir par le secrétariat | |
| Somme à payer : | |
| Paiement <u>effectué</u> le | |
| <input type="checkbox"/> Espèce caisse n° | |
| <input type="checkbox"/> Carte bancaire | |
| Nom de l'animateur | |
| Remarque | |

| | Prénom | Nom | Date de naissance | Nom de l'Ecole | Classe | Classe CLI | |
|---|--------|-----|-------------------|----------------|--------|------------|-----|
| | | | | | | Oui | Non |
| 1 | | | | |P | | |
| 2 | | | | |P | | |
| 3 | | | | |P | | |

Nom et prénom du représentant légal

Adresse..... NPA + Lieu.....

Portable* **E-mail*** @.....

(*Renseignements obligatoires pour recevoir la confirmation d'inscription)

Nom et N° Assurance RC (parents) :

Attention : les participants ne sont pas assurés par la Maison de Quartiers.

Nom de l'employeur (pour les habitants hors Trois-Chêne) :

Adresse NPA + Lieu

Renseignements médicaux

Besoins spécifiques (allergies) :

Votre(s) enfant(s) bénéfice(nt) d'un accompagnement particulier : oui / non

Si oui le(s)quel(s).....

Date dernier rappel tétonos : enf 1/...../..... enf 2/...../..... enf 3/...../.....

| | L'enfant sait-il nager ? | | L'enfant peut rentrer seul | | L'enfant peut-il passer la frontière ? | |
|-------|--------------------------|-----|----------------------------|-----|--|-----|
| | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON |
| Enf 1 | | | | | | |
| Enf 2 | | | | | | |
| Enf 3 | | | | | | |

Je, soussigné, _____ déclare :

compléter avec prénom et nom du représentant légal

- autoriser, en cas d'accident, les responsables de la Maison de Quartiers de Chêne-Bourg à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de mon (mes) enfant(s), y compris celles préconisées par le médecin consulté ;
- que je m'acquitterai des frais occasionnés pour les soins donnés à mon enfant, y compris les frais de transport ;
- que mon enfant est assuré contre la maladie et les accidents en Suisse et à l'étranger.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Le dossier complet est à remettre dans la boîte aux lettres ou directement au Spot avant le lundi 12 janvier à 9h. En raison du nombre de demande, **les dossiers envoyés par mail ne seront pas traités**. Réponse envoyée par mail dès le 16 janvier (merci de vérifier vos spams).

Photocopies des documents obligatoires à joindre au dossier d'inscription :

- Carte d'identité du responsable légal
- Carte d'identité du participant
- QR code swisspass
- Justificatif de domicile (daté de moins de 3 mois)
- RDU (revenu déterminant unifié à demander sur : www.ge.ch)

L'inscription ne sera définitive qu'au moment où le paiement total de la somme due sera effectué.

ESPACE RESERVE A LA MAISON DE QUARTIERS

Tarif par semaine

| Catégorie familiale | RDU Total annuel (socle + prest. sociales) | Tarif avec 1 enfant inscrit | Tarif avec 2 enfants inscrits | Tarif avec 3 enfants inscrits |
|----------------------------|---|--|--|--|
| A | Moins de 30'000.- | 50.- | 90.- | 120.- |
| B | De 30'001.- à 42'000.- | 60.- | 110.- | 150.- |
| C | De 42'001.- à 54'000.- | 75.- | 140.- | 195.- |
| D | De 54'001.- à 66'000.- | 90.- | 170.- | 225.- |
| E | De 66'001.- à 84'000.- | 105.- | 200.- | 270.- |
| F | De 84'001.- à 102'000.- | 130.- | 250.- | 360.- |
| G | De 102'001.- à 138'000.- | 175.- | 340.- | 495.- |
| H | De 138'001.- à 174'000.- | 215- | 420.- | 615.- |
| I | De 174'001.- à 210'000.- | 250.- | 490.- | 720.- |
| J | Plus de 210'000.- | 270.- | 530.- | 780.- |

Nom de l'Animateur :

PAIEMENT :

Le montant total du centre aéré doit être payé avant le 2 février 2026. Le paiement de la facture valide l'inscription. En cas de non-paiement à cette date, le Spot peut décider d'annuler l'inscription.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué et le montant total du centre aéré sera dû. En cas d'accident et sous certificat médical, la décision d'un remboursement sera prise uniquement par le comité de gestion de l'Association.

Le paiement du centre aéré ne doit en aucun cas être un frein à l'inscription de votre enfant, en cas de difficulté de paiement, merci de vous adresser directement au secrétariat ou faire un mail : mq@lespot.ch.

Je soussigné(e)..... confirme avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions, les accepte et déclare que je m'acquitterai dans les délais prévus de la somme due.

Date : Signature du (de la) représentant(e) légal(e).....

Quelques renseignements divers

Nous accueillons les enfants entre 8h et 9h le matin à la Maison de Quartiers. Le retour se fait au même endroit entre 17h30 et 18h du lundi au jeudi et de 16h30 à 17h le vendredi.

Fermeture de la Maison de Quartiers à 18h du lundi au jeudi et à 17h le vendredi.

Nous vous informons que le secrétariat est fermé durant les vacances. Dans le cas où votre enfant doit s'absenter lors du centre aéré nous vous demandons de prévenir l'équipe d'animation par téléphone entre 8h et 9h au 022 348 96 78.

L'enfant devra prendre quotidiennement :

- **un pique-nique, goûter, boisson en suffisance** (en privilégiant de l'eau dans des contenants réutilisables)
- crème solaire, casquette
- maillot de bain, serviette (à mettre dans le sac de pique-nique de préférence)
- vêtements adaptés en fonction de la météo
- chaussures étanches (en cas de pluie)

Nous vous rappelons que les enfants ne sont pas assurés contre les accidents par la Maison de Quartiers de Chêne-Bourg. Les enfants sont tenus de respecter les consignes données par les encadrants. En cas de désobéissance ou mise en danger à répétition, l'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure l'enfant du centre aéré, et aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le but de favoriser les interactions de groupe, tout matériel électronique (jeux vidéo, téléphone portable, etc.) sont interdits dans le cadre du centre aéré. Dans le cas où votre enfant est amené à prendre son matériel avec lui, l'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'objet détérioré.

Dans le cadre de nos activités, la réalisation de documents photos est pratique courante. Ces documents peuvent être utilisés par la Maison de Quartiers pour le site internet, la gazette... À tout moment, les parents sont en droit de voir les documents concernant leur enfant. En cas de refus de publication, nous vous remercions de bien vouloir nous le faire savoir en prenant directement contact avec l'équipe d'animation au 022 348 96 78.

Date :Signature du (de la) représentant(e) légal(e)